**Concepts de base**

A. La phonétique

La phonétique étudie les propriétés physiques (articulatoires, acoustiques,...) des sons.

Elle s'intéresse aux sons eux-mêmes, indépendamment de leur fonctionnement les uns avec les autres. Les sons sont considérés en tant qu'unités physiologiques.

La phonétique fixe une transcription graphique des phonèmes. L'alphabet phonétique international (API) est un outil universel qui permet de transcrire les phonèmes de toutes les langues.

B. La phonologie

C'est la branche **des sciences du langage** qui étudie les sons du point de vue **fonctionnel**, c'est à dire en tant qu'ils fonctionnent dans une langue, s'opposant et contrastant ainsi avec d'autres sons.

Les sons sont considérés en tant que faisant partie d'une structure.

La phonologie étudie comment sont agencés les sons d'une langue pour former des énoncés. Ce système de sons produit des significations.

La phonologie est propre à une langue donnée.

C. Phonétique / Phonologie

La phonétique est la science qui étudie les sons du langage humain du point de vue de leur production (phonétique articulatoire), de leur transmission (phonétique acoustique) et de leur réception (phonétique auditive).

Par contre, la phonologie est la discipline qui étudie les sons du langage du point de vue de leur fonction dans le système de communication linguistique.

Partant de cette distinction entre la phonologie et la phonétique, on peut affirmer que la phonétique relèverait d'une linguistique de la parole, et que la phonologie relèverait quant à elle de la linguistique de la langue. C'est pour cela que certains spécialistes avancent que la phonétique ne relève même pas de la linguistique.

Plus concrètement, en prenant comme exemple les sons [r] vibrante dentale dit « r bourguignon », le [R] vibrante uvulaire dit « r grasseyé » et le [?] fricative uvulaire dit « r parisien », la phonétique les étudiera comme des sons complètement différents ; à l'opposé, la phonologie les considèrera, du point de vue de leur fonction dans la langue française, comme trois variantes d'une seule et même réalité phonologique qui est le [R] car leur fonction est la même.

D. Le phonème

En phonologie, un phonème est la plus petite unité discrète ou distinctive, non dotée de sens, que l'on puisse isoler par segmentation de la chaîne parlée.

C'est une entité abstraite qui peut correspondre à plusieurs sons ; il est en effet susceptible d'être prononcé de façon différente selon les locuteurs ou son environnement au sein du mot.

Inspection académique de la Manche – Circonscription de Mortain

Un phonème peut se combiner avec d'autres phonèmes pour former des unités de première articulation porteuses de sens.

On transcrit traditionnellement les phonèmes par des lettres ou des symboles placés entre des barres obliques, selon la règle : un phonème = un symbole. La liste des phonèmes d'une mangue est une liste fermée qui diffère d'une langue à l'autre. En français, il existe 36 phonèmes.

L'identification des phonèmes d'une langue se fait en construisant des paires minimales, c'est à dire des paires de mots de sens différents et qui ne diffèrent dans leur forme sonore que par un seul son (sac/lac, solidaire/solitaire). Ce son peut alors être considéré comme un phonème.